

Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
N°146-2021

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT N°146-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU **PLAN D'URBANISME** N°03-97

VISANT À :

**AGRANDIR L'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE R1 À MÊME LES AFFECTATION DE
VILLÉGIATURE V1 ET AGRICOLE AF1**

Le règlement N°146-2021 a été adopté le 5 juillet 2021. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 14 juillet 2021 et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 23 août 2021

Marie-Lyne Rousseau

Marie-Lyne Rousseau
Dir. Gén. et Sec.-très.